Assemblée Générale
de la Communauté de Communes
du Pays d'Huriel
Jeudi 17 janvier 2019

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : MUGLIA R., MARTIN P., DUBREUIL A, BRODIN G., AUGIAT JC., TABUTIN M., LECLERC C., ABRANOWITCH S., PENAUD JP., PICARELLI V., VENUAT J., CHABROL JE, GALLEAZZI J., DUMONT S., BOUTET S., DUNEAUD JL., MARTIN JP., VALLET F., DUMONTET B., MERVAUX MP., NOWAK P., PHILIPPON A., LAMY R., BEAUFILS W., JACQUOT C., PETIT E., DUMONTET JM.
Délégués excusés : DAUGERON D.,

L'ordre du jour était le suivant :

- ✓ Conventionnement avec le Syndicat Mixte du Bassin de la Petite Creuse – Présentation par les représentants du Syndicat des actions menées
- ✓ Maisons de Santé :
  - La Chapelaude : définition du loyer et choix du type de contrat avec les professionnels de santé
  - Huriel : point sur les aspects juridiques et sur le démarrage des travaux
- ✓ Synthèse des réponses au questionnaire sur les besoins de la population
- ✓ SDE : approbation de la modification des statuts
- ✓ Etude de faisabilité menée par le PETR sur le projet de Ressourcerie-Recyclerie. Désignation de représentants
- ✓ Location d'un terrain dans la Zone d'Activités de Souvol à La Chapelaude à Monsieur CARDONEL. Promesse de vente du terrain
- ✓ GIE : complément de travaux pour la mise aux normes
- ✓ Taxe de séjour : définition d'un pourcentage pour les hébergements non classés
- ✓ Maîtres Sonneurs : projet randomobile
- ✓ Baux :
  - APIRUCHE : avenant pour prolongation (hôtel entreprises)
  - Anthony GANOT : avenant pour prolongation (rue Jean de Brosse)
- ✓ Personnel : poursuite du contrat de Monsieur Philippe HUGUET
- ✓ Question diverses

Conventionnement avec le Syndicat Mixte du Bassin de la Petite Creuse

Monsieur Daniel BEUZE, Président du Syndicat Mixte du bassin de la Petite Creuse, et Monsieur Julien LEMESLE, directeur de l'Ecole de Pêche de la Petite Creuse, font une présentation des travaux du Syndicat.

Contrat Territorial Milieux Aquatiques Bassin Versant de la Petite Creuse

Maitrise d'ouvrage :

- Au début de la mise en place de ce contrat Territorial, il a été signé une convention de co-maîtrise d'ouvrage, regroupant la Communauté de Communes des 4 Provinces (sur la partie amont), le SIVOM de Boussac Châtelus Malvaleix, le SIARCA (secteur aval) et une commune, St Dizier la Tour. Le SIVOM de Boussac Châtelus Malvaleix à été désigné Maître d'ouvrage Principal.
- Suite à la réforme des collectivités territoriales et à la loi NOTRE, les Communautés de Communes ont reprisent la compétence "Rivière", aujourd'hui appelé compétence GEMAPI.

  En 2017, une concertation avec tous les acteurs du Bassin Versant de la Petite Creuse à abouti sur la création d'un Syndicat Mixte regroupant la compétence GEMAPI des Communautés de Communes principales de ce Bassin Versant.

  Communautés de Communes Principales:

  - La Communauté de Communes Creuse Confluence : 47.2 % de la surface du BV
  - La Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche : 40 % de la Surface du BV
  - La Communauté de Communes Monts et vallées Ouest Creuse : 6.7 % de la surface du BV
  - **Le Syndicat Mixte du Bassin versant de la Petite Creuse, dont le siège social est basé à l' espace du Montet, 23600 Boussac Bourg, a été créé le 05 /04/ 2018. Une révision des statuts est en cours pour intégrer la Communauté de Communes Marche et Combrailles en Aquitaine (Pour la commune de St Dizier la Tour) : 0.3 % de la surface du BV.**

Place de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel sur le Bassin versant de la Petite Creuse.

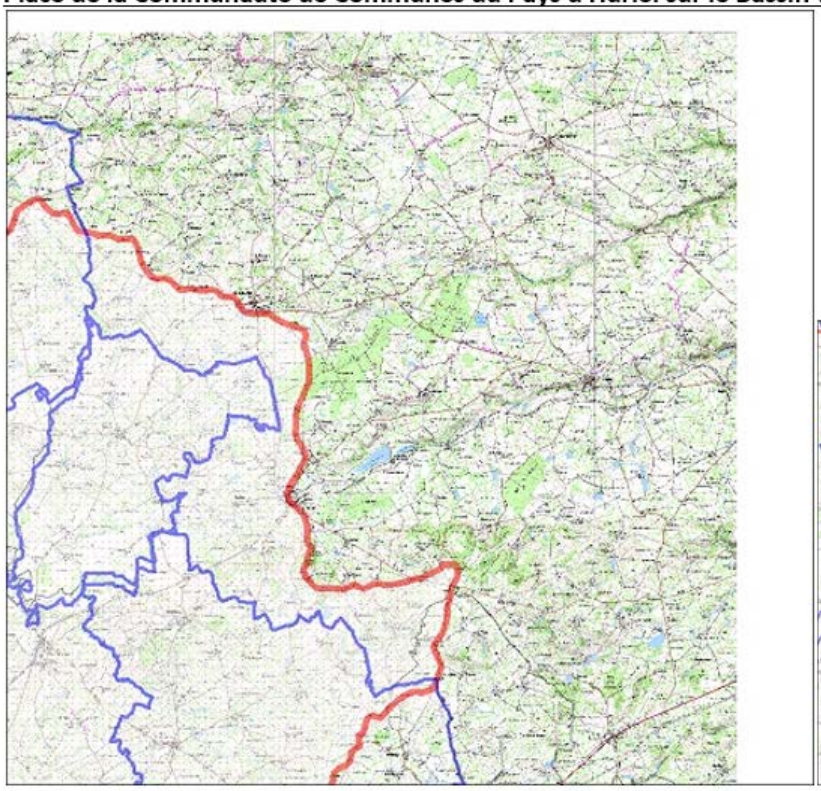

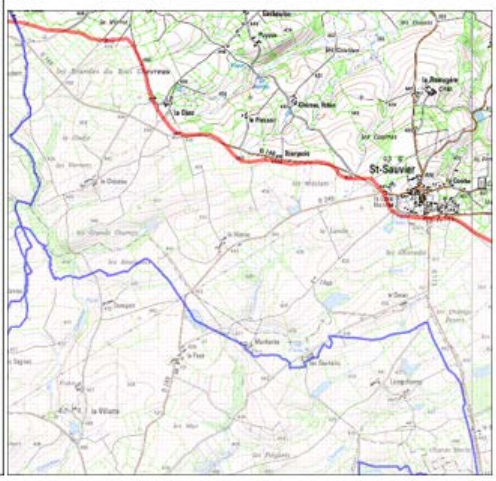

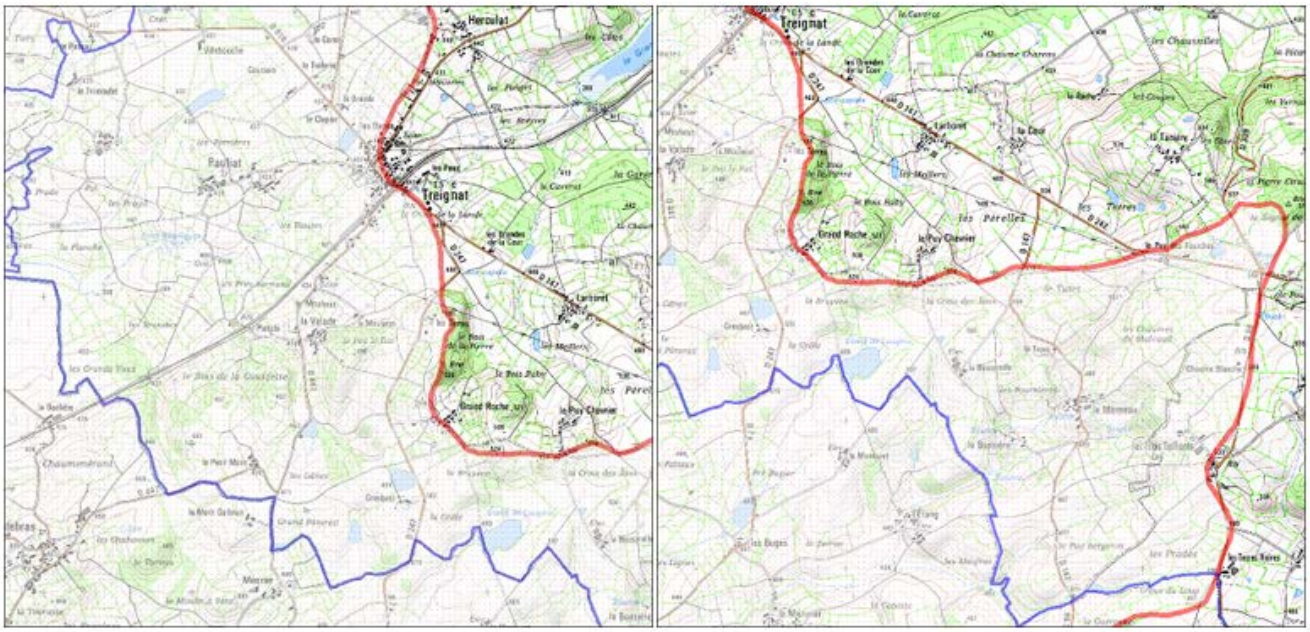

Seulement deux communes de la Communauté de Communes du Pays D'Huriel.

Saint Sauvier : Pour 24 % de la surface de la Commune soit 85 habitants pris en compte.

Treignat : Pour 51 % de la surface de la Commune soit 242 habitants pris en compte.

Total de 327 habitants pris en compte dans le Calcul.

Le Contrat Territorial Petite Creuse.

Contexte :

Suite à un travail de concertation en 2010, et en accords avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Limousin, le Département et les collectivités un projet de mise place d'un Contrat Territorial Milieux Aquatiques à vue le jour.

L'étude en 2011/2012 a concerné près de 270 Km de cours d'eau.

Document de référence : "CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES CTMA DE LA PETITE CREUSE ET AFFLENTS" document de synthèse réalisé par le bureau d'étude SEGI.

Une concertation a eu lieu avec les exploitants et utilisateurs des territoires afin de proposer des actions conformes au retour du "bon état écologique des cours d'eau" et compatible avec l'exploitation des parcelles.

Localisation des travaux.

Bassin versant de la Petite Creuse

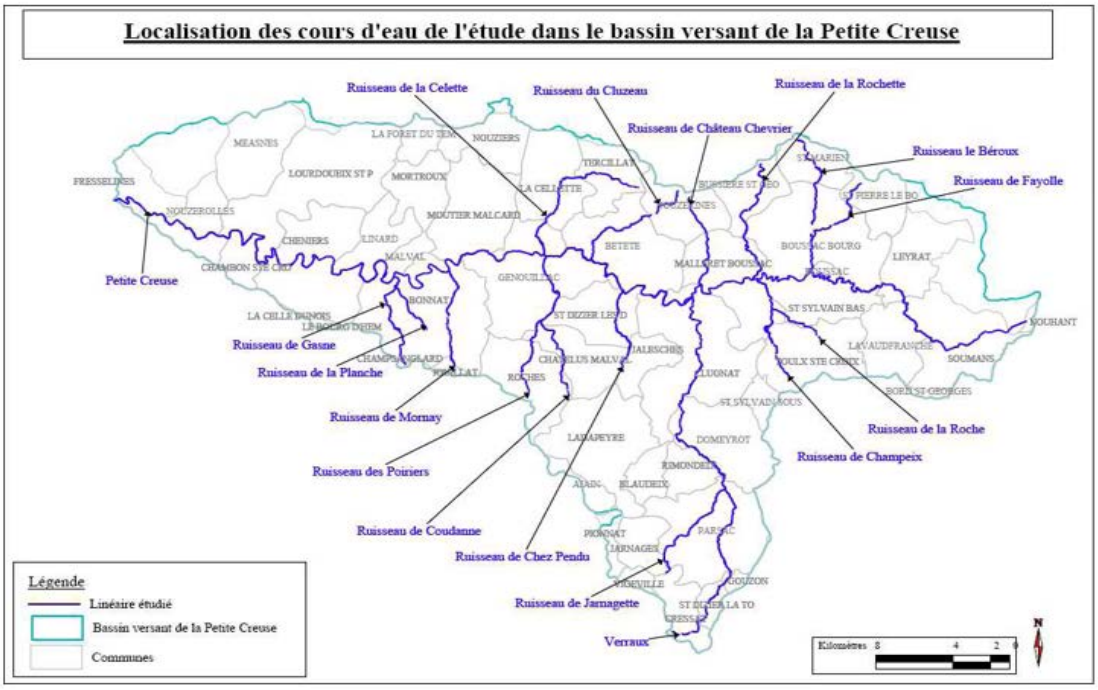

Missions du Technicien Médiateur de Rivière.

- Animation globale du CTMA.
  - Participation aux différents comités syndicaux.
  - Participation aux réunions de travail sur la thématique.
- Contact avec les propriétaires et exploitants.
  - Recherche et prise de rendez vous.
  - Élaboration du programme de travaux en fonction du territoire et des pratiques (concertation).
  - Programmation optimale des travaux.
- Organisation des Travaux.
  - Contact avec les entreprises.
  - Recherche des points d'accès et évaluation de la période d'intervention.
- Suivi des Travaux
  - Réunions avant chantier
  - Visite quotidienne des chantiers pour réorienter si besoin.
  - Réception des chantiers
- Suivi globale du CTMA et des aménagements.
  - Mettre en place le protocole de suivi en vue du bilan.
  - Vérifier l'état d'avancement des travaux;
  - Vérifier l'évolution des aménagements.
- Médiation et animation du territoire.
  - Réponse aux différentes demandes du territoire.
    - Propriétaires et exploitants hors cours d'eau du CTMA.
    - Collectivités .

Facteurs déclassants et actions suite à l'Etude :

Facteurs déclassants retenus:

- Continué Ecologique des ouvrages (Petite et Grande Continuité).
- Ripisylve en mauvais état.
- Piétinement des berges par le bétails.
- Colmatage des fonds.
- Embâcles
- Etangs au fil de l'eau.

Travaux Prévus :

- Traitement des embâcles
- Restauration de la ripisylve
- Plantations
- Limitation de l'impact de l'élevage (Clôture, abreuvement, gestion zone humide par pâturage tournant)
    - Clôture innovante mise en place en partie par l'exploitant avec l'aide du TMR.
    - Gestion des zones humides (Budget commun avec limitation de l'impact de l'élevage, gestion en pâturage tournant)
- Suppressions d'ouvrage artisanaux

NB: la gestion des études et la continuité écologique (étangs et seuils) nous ont été retiré via la DIG.

A cela il nous faut ajouter:

- L'animation de ce contrat
    - Poste de Technicien Rivière
- La communication
    - élaboration d'un outil de communication sur le CTMA. Communication via les bulletins municipaux de toutes les communes du CTMA.
- La mise en place du suivi.
    - Pêches électriques
    - Indices biotiques
    - Reportage Photo
    - Analyse financière
- La gestion des espèces envahissantes : animales ou végétales

Plan de financement moyen prévisionnel par année .

- *Travaux* *= 160 000 €*
- *animation* *= 47 000 € par poste. (70 000 € pour les deux postes actuellement).*
- *Communication* *= 3 000 €*
- *Suivi en année 0 et fin de contrat* *= 20 000 €*
- *Etude Bilan fin de Contrat* *= 75 000 €*

Ce plan de financement implique des taux d'aides comme suit:

- Agence de l'eau Loire Bretagne : 60 % d'aide sur l'ensemble des actions.
- Région Limousin (Nouvelle Aquitaine) : 10 % d'aide sur l'ensemble des actions sauf animation.
- Conseil Départemental 23 : 10 % d'aide sur l'ensemble des actions sauf animation.
- Maitre d'Ouvrage (SMBPC) : 20 % restant.

Calendrier.

- Début du Contrat : 2015 Fin du Contrat 2019.
- Début réel des actions : juin 2016 Fin réelle des actions : juin 2020.
- Réalisation tranche 1 : 2016/2017
- Réalisation tranche 2 : 2017/2018
- Réalisation tranche 3 : 2018/2019
- Réalisation tranche 4 : 2019
- Réalisation tranche 5 : 2019/2020
- Etude Bilan : 2019.

Exemples d'Actions Réalisées :

Travaux réalisés:

Exemples avant travaux.

Sur l'ensemble de l'exploitation, linéaire de 1000 m de cours d'eau, aucune limitation de l'impact de l'élevage. Ripisylve en mauvaise état

Réalisation de l'ensemble des actions prévus et prioritaires. L'amont de ce cours d'eau reste en bon état écologique sans la présence de facteurs déclassant important. Connexion avec un cours d'eau important (Champeix), réalisation d'une bonne continuité des actions point de vu géographique.

Bilan des deux premières années du CTMA Petite Creuse.

- 60 % du Budget travaux réalisé (177 000 € sur 299 000 € prévu).
- 38 exploitants positifs à la gestion du CTMA.
- 22 exploitants bénéficière d'aménagements.

Exemple de Passage à gué en cours de végétalisation. La végétation a également reprise autour des aménagements grâce aux clôtures. (aménagement datant de novembre 2016, photo prise en mai 2018).

Photo prise du cours d'eau, on remarque l'efficacité des clôtures, reprise de la végétation. Photo de l'annexe hydraulique protégé par clôture pose d'un passe busé stabilisé.

Programmation SMBPC / CTMA PTC + Etude Evaluative + conception CTMA2 (20/11/2018)

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
2018						Finalisation travaux			Journée présentation SMBPC			
									Demande versement tranche2			
									Travail prépa étude Bilan / élaboration et adoption du			
									Actions travaux tranche 3			
									Recherche propriétaire / médiation tranche 4			
2019	Demande financements travaux											
	Finalisation tranche 3											
	Organisation travaux tranche 4											
	Préparation étude bilan											
				Réalisation travaux tranche 4								
				Appel d'offre								
				Organisation travaux tranche 5								
	COPIL CTMA				COPIL							COPIL
	Collecte des données et phase terrain			Réaction du dossier		Résultat analyses DCE			Elaboration du deuxième CTMA			
	COPIL ETUDE	Réunion de travail	COTECH	Réunion de travail	COPIL ETUDE				COPIL ETUDE			
									Réalisation travaux tranche 5			
2020	Réalisation travaux tranche 5											
			COPIL				COPIL					
	Finalisation 2ème CTMA			COPIL CT2								
				DIG + Signature CTMA + prépa action 2ème CTMA								

En conclusion, le Conseil Communautaire décide de s'associer au bilan évaluatif en cours qui concerne essentiellement les communes de Saint Sauvier et Treignat.

Il décide d'autoriser le Président à signer la convention correspondante. Le coût sera de l'ordre de 2 % des 20 % du coût restant à charge de l'étude (75 000 € au départ), soit environ 300 €.

Maisons de Santé

- ✓ Maison de Santé de La Chapelaude

Monsieur Alain DUBREUIL indique que la Maison de Santé a ouvert ses portes officiellement le mercredi 9 janvier 2019. Les services de la Communauté de Communes ont participé au déménagement. Tout s'est passé correctement si ce n'est un problème de téléphone avec Orange.

Au niveau des professionnels de santé, la Maison est occupée par le docteur BECAUD et le docteur RENAUD (qui a gardé une clientèle de personnes âgées pour lesquelles il effectue des visites à domicile), deux para médicaux, un ostéopathe et une podologue qui effectuent des permanences. Prochainement, deux sages-femmes interviendront à hauteur ½ journée par semaine chacune.

Le montant du loyer est en cours de négociation car il pourrait intégrer l'ensemble des charges (ménage, eau, électricité…). Des devis sont en cours.

Sur le plan juridique, deux types de contrat sont envisageables : le bail commercial ou le bail professionnel. Cette dernière solution est plus adaptée aux professions libérales. La proposition sera faite aux professionnels de santé.

- ✓ <u>Maison de Santé d'Huriel</u>

Les actes d'engagement des entreprises n'ont pas encore été signés car la promesse de bail avec les professionnels de santé n'est toujours pas signée.

Le retard provient du fait que le notaire souhaitait annexer à cette promesse une division en volumes des locaux qui vient figer des espaces privés. Or, cette division en début d'opération viendrait à l'encontre du concept même de Maison de Santé. La Communauté de Communes a donc refusé et une nouvelle proposition est en cours. Une réunion avec les professionnels de santé est prévue dans les jours qui viennent pour acter certains principes, notamment au niveau de l'usage des parkings.

Le Terrain : la commune a en septembre 2017 délibéré pour céder à l'euro symbolique 1 810 m² de terrain à la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire valide cette cession de terrain qui devra prendre la forme d'un acte notarié.

<u>Synthèse des questionnaires des besoins de la population</u>

On constate un faible retour avec seulement 162 questionnaires.

Les résultats sont les suivants :

Questionnaire sur les besoins de la population **PAYS D'HURIEL**

Total questionnaires 172

Avez-vous des besoins de vous déplacer ?	à Montluçon	à Huriel	autres	
	114	8		

Vos besoins de déplacement sont liés à des…	motifs prof..nels	motifs médicaux	motifs de loisirs	besoins vie quot..ne
	54	94	62	102

Si quelqu'un venait vous chercher, seriez-vous prêt à aller au marché à Huriel ?	oui	non
	18	71

Si vous effectuez un trajet régulier, seriez-vous prêt à covoiturer une personne ?	oui	non
	69	49

Quel type de trajet ?		
	Montluçon : 30	Divers : 10
	Huriel : 7	Boussac : 3
	Domérat : 1	

Intéressé par une

	Domérat : 1	

Accès au numérique :

Êtes-vous équipé d'un ordinateur ?	oui	non
	132	30

Disposez-vous d'Internet ?	oui	non
	136	28

Si on vous proposait une initiation à l'informatique proche de chez vous, seriez-vous intéressé ?	oui	non
	48	90

Si on vous proposait des permanences proches de chez vous... seriez-vous intéressé ?	oui	non
	102	57

Enfance et Petite Enfance :

Connaissez-vous le Relais Assistantes Maternelles de la ComCom du Pays d'Huriel ?	oui	non
	73	74

Avez-vous déjà eu recours à ses services ?	oui	non

Connaissez-vous les accueils de loisirs du mercredi à Quinssaines, Huriel, La Chapelaude, Archignat et	oui	non
	56	91

Connaissez-vous l'accueil de loisirs par le Centre Social pour tous les enfants du territoire ?	oui	non
	65	76

Services au public :

Connaissez-vous la Maison des Services au Public d'Huriel ?	oui	non
	83	75

Avez-vous déjà eu recours à ses services ?	oui	non

Transmission de savoirs :

Aves-vous des savoirs ou savoir-faire particuliers que vous souhaiteriez transmettre ?	oui	non
	25	63

Seriez-vous prêt à transmettre vos savoir-faire ?	oui	non
	15	29

Vie quotidienne :

Avez-vous des besoins d'apprentissage de la langue française ou anglaise écrite ou parlée ?	oui	non
	16	129

Si oui, écrite ou parlée et quelles langues ?	français	anglais
	1	16

Avez-vous des besoins non satisfaits dans la vie quotidienne type jardinage, portage de repas ou	oui	non
	20	121

Si oui, lesquels ?		

Autres suggestions :

Rénovation espace jeux Archignat
Organisation activités mensuelles
Curer fossé Frontenat/route principale intérieur village
Goudronnage chemin Mesples/Viplaix -> Bourzeau d'en Bas
Echange autour des oiseaux
Activités pour jeunes : 4
Activités pour 3ème âge : 3
Emplacement covoiturage (Huriel, St Martinien)
Assainissement rue République : 2
Disparition services publics : 2
Bancs à l'intersection routes : 2
Refaire route des Musardes + ralentisseurs
Lieu de solidarité (partage vie courante, matériaux, vélos, outillage)
Tout à l'égout à Beaumont
Espace jeune au stade
Taxis à 2 € mercredi et samedi : 2
Eclairage public à la sortie des spectacles
Retrait bancaire La Chapelaude
Club scolaire enfants pour langue vivante
Eclairage au 1 route de Chazemais
Entretien des chemins communaux
Réduction vitesse au Bon Gîte
Assainissement Herculat / Stade
Peu d'information sur manifestations de Treignat : 2
Réparation trottoir de Freitas
Signalisation au sol dans le bourg
Miroir à la gare
Parcours sportif autour d'Herculat

Information sur les économies d'énergie
Aide pour les impôts
Permanence impôts (mauvais retours aux questions) : 2
Achat groupé de fioul
Maison de Santé/Désert médical

Débit Internet insuffisant (Chazemais, La Chapelaude, Mesples, St Désiré, St Palais)
Réseau téléphone portable : 2
Problème réception TNT

Transport Montluçon/Domérat : 12
Problème horaire transport scolaire Montluçon
Utilisation des transports scolaires pour autres habitants pour réduire les frais

Créer un vrai marché à Huriel : 2
Marchés locaux

Newsletter Internet ComCom

Au vu de ces questionnaires et de l’intérêt porté par la population au thème du covoiturage, le Conseil Communautaire décide de créer une commission pour travailler sur ce sujet.

Les personnes suivantes en feront partie :

- Alain DUBREUIL
- Michel TABUTIN
- Serge DUMONT

SDE - Approbation des nouveaux statuts

Le SDE souhaite élargir ses compétences avec :
- la création et l'exploitation d'infrastructures de recharges de véhicule au gaz
- la création et l'exploitation d'infrastructures de recharge de véhicule à l'hydrogène

Par ailleurs, il souhaite exercer 2 activités complémentaires : le suivi énergétique des bâtiments publics et la planification énergétique territoriale.

Enfin, il demande de valider l'adhésion au Syndicat de la Communauté de Communes du Pays de Tronçais.

Le Conseil Communautaire a l'unanimité approuve cette modification statutaire.

Rencontre avec le SDE concernant le PCAET (Plan Climat Air Energie)

La démarche a été lancée avec le recrutement de 2 bureaux d'étude. A l'issue, chaque EPCI disposera d'un PCAET adapté à son territoire.

✓ Calendrier :

- Février/avril : restitution du diagnostic au territoire
- Avril/mai : chaque EPCI construit sa stratégie
- Juin/octobre : construction du programme d'actions de 30 à 40 actions formalisées par le bureau d'étude
- Fin 2019 : porté à connaissance du PCAET à la population

✓ Proposition du cabinet d'études :

- **1ère option** : théâtre/forum sous forme de réunions thématiques avec de scénettes jouées par des acteurs sur les enjeux du territoire. Les usagers pourront monter sur scène. A l'issue, un débat sera proposé.
  Cette animation aura lieu au moment de l'élaboration du plan d'actions.

- **2ème option** : plateau de jeux entre élus et acteurs avec des cartes sur mesure en fonction des enjeux. Cette animation aura lieu après le diagnostic.

Le suivi de ce dossier, qui aura des implications sur différents thèmes transversaux (mobilité, logement, bâtiments publics, déchets, énergie renouvelable) s'avérant important et sensible, le Conseil Communautaire décide de désigner une commission plus étoffée pour assister Madame PHILIPPON en charge de cette opération.

Elle est composée de :

- Arlette PHILIPPON
- Marie Pascale MERVAUX
- Jean Pierre MARTIN
- Jean Elie CHABROL

Etude de faisabilité ressourcerie-recyclerie

Le 12 décembre 2018, le PETR a approuvé le cahier des charges d'une étude de faisabilité Ressourcerie-recyclerie à l'échelle du périmètre du PETR.
Il convient à présent de désigner 2 représentants (élu + technicien) pour la réunion du Comité de suivi. Il s'agira de Bertrand DUMONTET et de Véronique TISSIER.

Promesse de vente Monsieur CARDONEL - Zone de Souvol

La Communauté de Communes avait été saisie d'une demande émanant de Monsieur Kevin CARDONEL qui souhaitait créer une entreprise début 2019 d'aménagement de cours, terrasses et allées chez les particuliers en contrat de franchise « Daniel Moquet », leader national dans ce domaine.
Il avait besoin d'un terrain de 1 500 à 2 000 m² pour faire un entrepôt. Il souhaitait avoir un terrain en location dans un premier temps.

Le Conseil Communautaire avait accepté le principe de location avec une gratuité de janvier à mai (loyer de 100 € par mois pour une parcelle de 2 500 m²).

Depuis, la Communauté de Communes du Pays d'Huriel a signé un bail avec l'intéressé. Celui-ci ayant démarré des travaux de terrassement, il souhaiterait avoir une promesse de vente du terrain à 5 €/m².

Le Conseil Communautaire valide le principe de cette promesse de vente à 5 € le m², promesse qui sera effective jusqu'au 31 décembre 2019.

GIE - Complément de travaux pour la mise aux normes

Le Conseil Communautaire avait validé la mise aux normes des locaux au niveau des groupes de froid pour un montant de 18 200 € HT. Une subvention de 40 % avait été mobilisée dans le Contrat de Territoire avec le Département.
Cela avait donné lieu à un loyer de 500 € sur 36 mois.

La Communauté de Communes a reçu un nouveau devis de mise en place d'un régulateur de pression d'évaporation sur chambre froide de 1 942 € HT (divisé par 36 mois : 53,94 €). Cette dépense entrant dans l'enveloppe de loyer de 500 €, le Président propose de la prendre en charge.

Le Conseil Communautaire accepte cette proposition.

Taxe de séjour - Changement de réglementation

Les hébergements doivent à présent être classés en étoiles. Il convient donc de demander leur classement (100 € par hébergement par Gîtes de France)

Il faut également définir un pourcentage (entre 1 et 5 %) pour les hébergements non classés. Il s'appliquera ensuite avec un calcul tenant compte du prix de la nuitée, de la capacité d'accueil et du nombre de personnes effectivement en séjour.

Le Président présente un tableau montrant l'implication en terme de recettes du choix du taux par rapport à la situation actuelle.

Prix de la nuitée	Nb total d'occupants	Nb personnes assujetties	Taux 4 %		Taux 5 %		T.S. actuelle			
			T.S. unitaire	T.S. totale	T.S. unitaire	T.S. totale	T.S. unitaire		T.S. totale	
245	19	19	0,52	9,80	0,64	12,25	0,65		12,35	
245	19	12	0,52	6,19	0,64	7,74	0,65		7,80	
270	19	19	0,57	10,80	0,71	13,50	0,65		12,35	
270	19	12	0,57	6,82	0,71	8,53	0,65		7,80	
297	19	19	0,63	11,88	0,78	14,85	0,65		12,35	
297	19	12	0,63	7,50	0,78	9,38	0,65		7,80	
80	10	8	0,32	2,56	0,40	3,20	0,57		4,56	
80	6	6	0,53	3,20	0,67	4,00	0,57		3,42	
60	2	2	1,20	2,40	1,50	3,00	0,33	0,57	0,66	1,14
60	4	2	0,60	1,20	0,75	1,50	0,33	0,57	0,66	1,14
55	6	6	0,37	2,20	0,46	2,75	0,33	0,57	1,98	3,42
55	6	4	0,37	1,47	0,46	1,83	0,33	0,57	1,32	2,28

Le Conseil Communautaire décide de maintenir le montant de la taxe de séjour décidée en juin 2008 pour les établissements classés en étoile et de retenir un taux de 5 % pour les établissements non classés.

Projet randomobile

Ce projet consiste à mettre à disposition des randonneurs des cartes et le parcours enregistré au format GPS sur smartphones ou tablettes. Il n'y a pas besoin d'une couverture de téléphonie mobile, seule la liaison GPS est nécessaire.

Concernant le parcours, on dispose des différentes étapes (avec dénivelé, distance, durée, difficulté et même une note moyenne des précédents randonneurs)

Pour une étape, l'application propose le détail du parcours avec son descriptif, les points d'intérêt : patrimoine naturel (arbres ou site naturel remarquable), patrimoine architectural (Château, Abbaye...), idées de visite, activité de loisirs…). Les services commerce de bouche, hébergements avec accès pour chacun à une page individuel avec présentations (images…)

Pour le sentier spécifiquement, il y aura l'apparition de texte du roman de G. Sand ou lecture de ceux-ci en certains points clef du roman (à partir d'adresse GPS), de même pour des interprétations musicales de sonneurs.

Le budget

- Coût total de l'opération : 24 438,80 €

- Pays de la Châtre : 12 588, 48 € (Subvention : 50 %)
- Pays Saint Amandois : 4 196,00 € (Subvention : 50 %)
- Communauté de Communes Huriel : 7 654,16 €

Le Conseil Communautaire décide de budgéter cette opération au Budget Primitif et de solliciter une subvention de 40 % au titre du Contrat de Territoire.

Baux

✓ APIRUCHE

Le Conseil Communautaire valide la prolongation du bail précaire avec l'entreprise APIRUCHE (atelier moyen) à compter du 9 janvier 2019 jusqu'au 9 janvier 2020.

✓ ZION DRUM

Cette entreprise a un impayé de loyers de 7 mois. Des efforts de remboursement sont néanmoins en cours.

Le Conseil Communautaire décide la prolongation du bail sur une durée de 6 mois à compter du 1er février 2019 afin de voir comment la situation évolue.

Personnel

Le Conseil Communautaire décide de reconduire le contrat de 9 mois de Monsieur Philippe HUGUET (Parcours Emploi Compétence) qui s'achève le 13 février 2019. Monsieur HUGUET intervient au niveau du service Tourisme (animations d'été, location des hébergements, etc).

La durée de la prolongation sera celle autorisée par les services de Pôle Emploi.

Questions diverses

✓ RGPD (Règlement Général de la Protection des Données)

Mise en application du règlement à compter du 25 mai 2018 avec pour objectif de renforcer la sécurité des données personnelles, adapter les droits et libertés des personnes aux conditions de l'ère numérique, d'augmenter les sanctions encourues.

Conséquence : chaque organisme doit désigner un délégué à la protection des données et être en mesure de démontrer le respect des principes applicables et mettre en œuvre des procédures permettant de protéger les données personnelles.

Proposition de l'ATDA d'un service mutualisé de délégué à la protection des données à compter de janvier 2019 :

- Information et conseil aux élus et agents : actions de sensibilisation, veille juridique, etc
- Contrôle du respect du RGPD : vérification de la conformité des activités de traitement, assistance pour la réalisation des analyses d'impact relatives à la protection des données (dispense de conseils sur sa réalisation ou non)

- Coopération avec la CNIL
- Assistance à la cartographie des traitements des données perso
- Coût : 1 550 €

Le Conseil Communautaire décide après un vote avec 22 voix pour, 1 contre et 4 abstentions) de confier la mission de protection des données à l'ATDA.

✓ Départ en Retraite de Jean-Paul DUFOURNY

Le Conseil Communautaire décide de recruter une personne en tant que contractuel pendant 1 année avec un recrutement au 1er avril 2019 pour que l'intéressé puisse être formé par Jean-Paul DUFOURNY.

✓ Demande de l'ambulancier d'Huriel

Monsieur SIMON a sollicité la Communauté de Communes pour l'achat d'un terrain dans la zone des Richardes pour la construction de son atelier. Son projet était de construire son atelier dans la zone de santé d'Huriel à proximité de la Maison de Santé. Cette solution est remise en cause car son banquier propose un prêt de seulement 10 ans eu égard à son âge.

En conséquence, Monsieur SIMON s'interroge sur une construction dans la zone des Richardes car la revente du bâtiment à l'âge de la retraite lui semble plus facile (revente en tant qu'atelier artisanal).

Il pourrait également être intéressé par une solution d'atelier relais piloté par la Communauté de Communes. Il est convenu de prendre rendez vous avec lui pour affiner la réflexion.

✓ Application panneau Pocket

Monsieur NOWAK évoque la qualité d'une application dénommée PanneauPocket par laquelle la commune peut diffuser en temps réel ses messages de prévention, de risque et d'alerte à la population.

Il n'y a plus besoin de "passer devant le panneau fixe" pour voir les messages. Ils sont toujours dans la poche des citoyens.

L'usage de PanneauPocket est gratuit et illimité pour tous sans exception : les résidents permanents de la commune, les visiteurs occasionnels, les touristes, les personnes possédant une résidence secondaire...

Une fois l'application PanneauPocket téléchargée sur son téléphone, l'utilisateur balaye simplement son écran avec le doigt pour faire défiler les informations et les alertes de sa commune.

Le coût est par ailleurs très raisonnable.

✓ Loyer gîte de Saint Rémi à Saint Sauvier

Ce gite a été sorti des locations touristiques pour répondre à la demande d'une famille qui subit des retards dans la construction de sa maison. Afin que la Communauté de Communes ne soit pas perdante au niveau des recettes annuelles de cet hébergement, le Président propose d'augmenter le loyer mensuel pendant la saison estivale pour le passer à 650 € charges comprises.

Le Conseil Communautaire approuve cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. La prochaine Assemblée Générale est fixée au jeudi 7 février 2019 à 18 H 00 à Saint Martinien.